



COMMUNIQUÉ

Nº 019

Le 3 février 1987

LE MINISTRE DU COMMERCE EXTÉRIEUR REND PUBLIC LE
RAPPORT DU TRIBUNAL CANADIEN DES IMPORTATIONS
CONCERNANT L'ACIER ALLIÉ

Le ministre du Commerce extérieur, l'honorable Pat Carney, a rendu public aujourd'hui le rapport préparé par le Tribunal canadien des importations à la suite de l'enquête effectuée au sujet de l'importation de produits en acier allié.

Le 15 mai 1986, il était demandé au Tribunal d'enquêter sur l'importation de produits en acier allié au Canada, et d'indiquer au gouvernement s'il y avait lieu d'imposer un régime de contrôle des importations.

Le Tribunal en est arrivé à la conclusion que "les produits en acier allié ne sont pas importés ou ne sont pas susceptibles d'être importés au Canada à des prix, en des quantités et à des conditions qui rendraient opportune la collecte de renseignements sur leur importation".

.../2

Canada
